

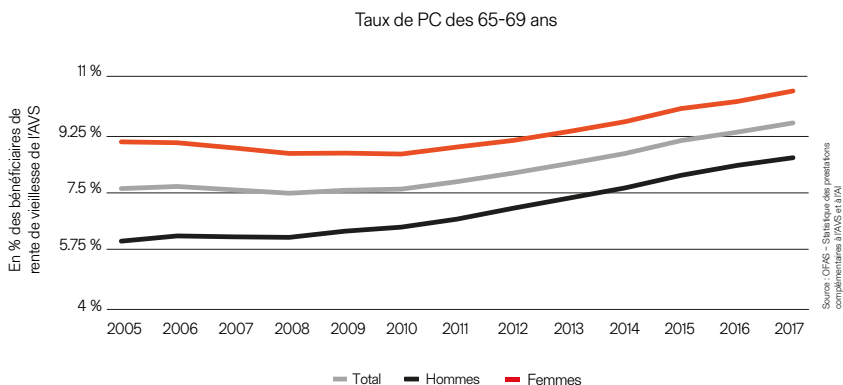


Pour mieux vivre à la retraite

**Huit bonnes raisons
pour une 13^e rente AVS**

1. Les rentes sont trop basses

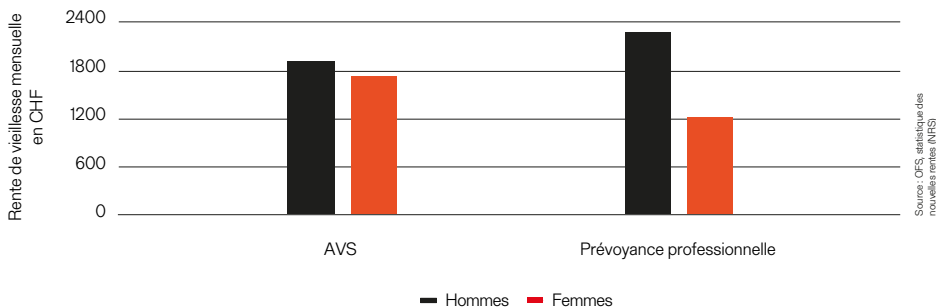
Toute personne mérite une bonne rente après une vie de travail. Or en réalité, on en est bien loin : la rente AVS maximale s'élève à 2370 francs. La moitié des personnes parties à la retraite en 2017 doivent s'en sortir avec 1777 francs ou moins de rente AVS par mois. Ce revenu est certes souvent complété par une rente du 2^e pilier, mais une partie importante de la population en est toujours exclue ou ne touche que des prestations minimales de sa caisse de pensions. En 2017, la rente médiane du 2^e pilier était de 1838 francs. Si l'on déduit de ces rentes modestes les frais de loyer et les primes-maladie, on voit bien qu'il ne reste plus grand-chose pour vivre. Près d'une personne sur dix a besoin de prestations complémentaires dès la retraite parce que les rentes ne suffisent pas pour vivre. Pourtant, la Constitution prévoit depuis près de 50 ans que les rentes AVS doivent couvrir le minimum vital.



2. Un écart important au détriment des femmes

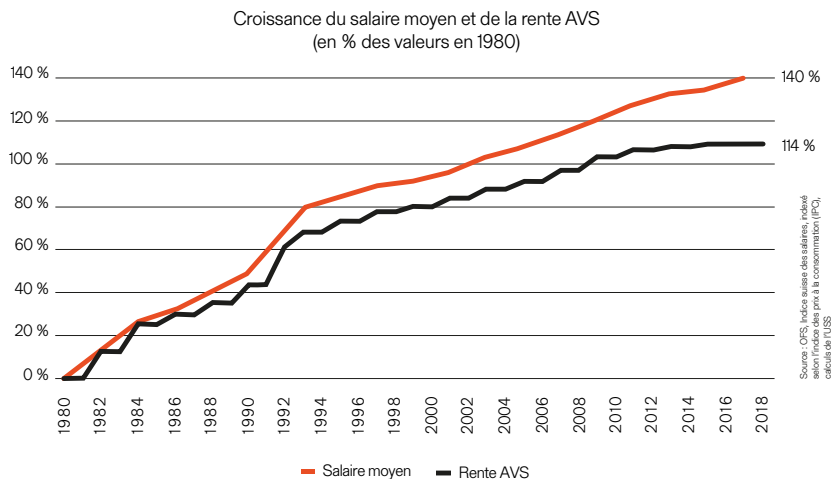
Les femmes sont particulièrement mal loties en matière de rentes. Un tiers des femmes ne reçoit pas de prestations du 2^e pilier. Lorsqu'elles ont une caisse de pensions, leur rente du 2^e pilier est en moyenne la moitié de celle des hommes, car leur parcours de vie est marqué par des coupures professionnelles, du travail à temps partiel et des salaires plus bas. Dans l'AVS par contre, les rentes atteignent des niveaux semblables pour les hommes et les femmes, notamment parce que l'AVS prend en compte comme un travail la garde des enfants et l'assistance apportée à des proches, et que cela entraîne de meilleures rentes.

Rentes médianes de l'AVS et du 2^e pilier (2017)

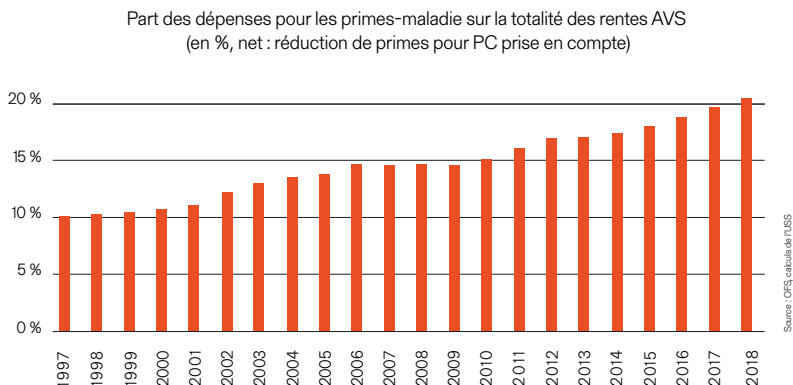


3. Les rentes AVS perdent de la valeur

La dernière hausse substantielle des rentes AVS a eu lieu il y a près de 50 ans. Depuis, elles ont été partiellement adaptées au coût de la vie, comme le prévoit la loi. Mais les salaires augmentent plus vite que les rentes AVS, ce qui fait que l'écart se creuse toujours davantage.

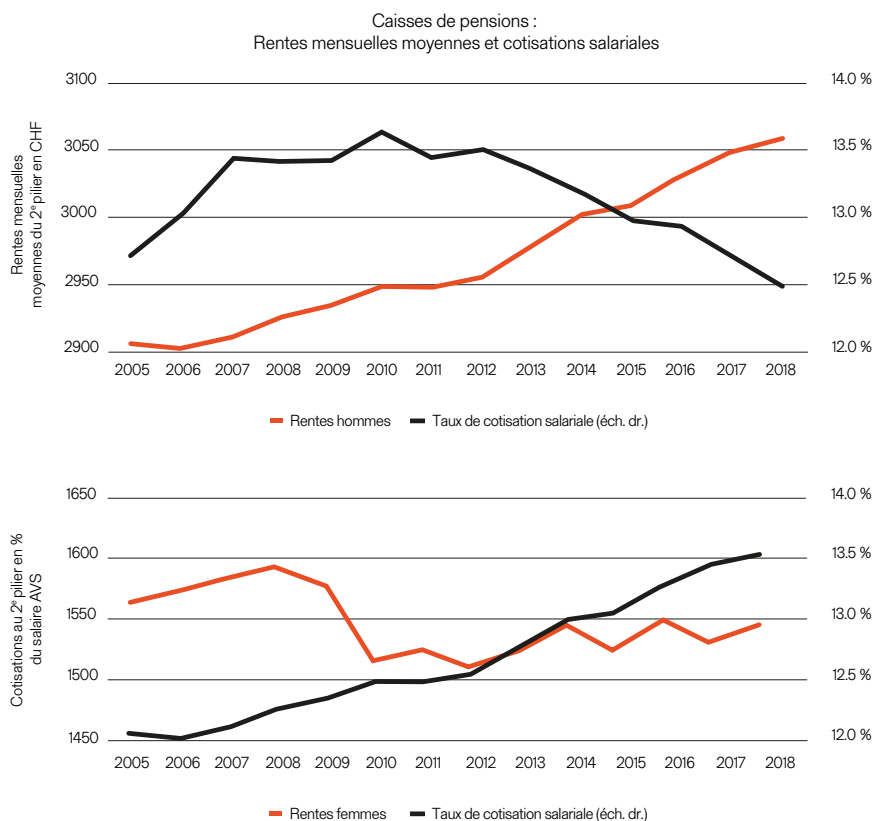


De plus, les primes-maladie englobent une part toujours plus importante de la rente AVS et il reste chaque année un peu moins pour vivre. Sans compter les autres frais de santé : franchise, quote-part et factures dentaires pèsent, elles aussi, lourd sur le budget des retraité-e-s.



4. Les rentes du 2^e pilier n'arrêtent pas de baisser

Depuis environ dix ans, les rentes des caisses de pensions s'effondrent littéralement. Dès 2005, elles ont subi une baisse réelle de 8 % en moyenne, et cette diminution s'accélère. Les salarié-e-s n'ont jamais versé autant de cotisations à leur caisse de pensions. Et pourtant, les personnes qui partent aujourd'hui ou demain à la retraite touchent moins de rente que celles et ceux qui les ont précédés. Individuellement aussi, chacun et chacune peut s'en rendre compte : de plus en plus d'assuré-e-s constatent qu'ils cotisent davantage dans le 2^e pilier pour toucher, au bout du compte, moins de rente.

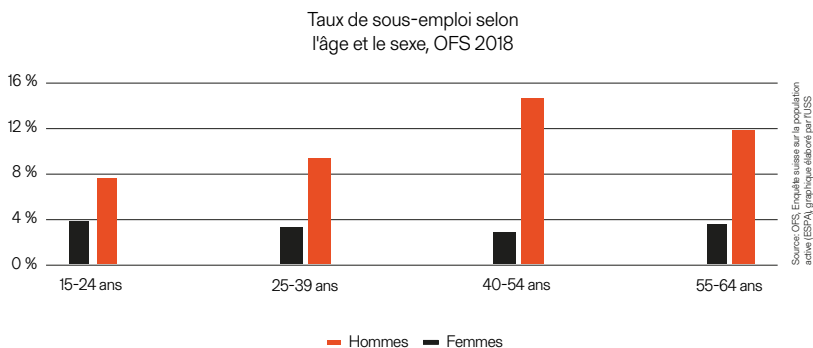


Pourquoi cette détérioration continue des rentes du 2^e pilier ? Le système par capitalisation souffre des taux d'intérêt bas sur les marchés des capitaux, ce qui a un effet défavorable sur les avoirs de vieillesse.

5. Une pression toujours plus forte sur les prestations AVS et l'âge de la retraite

Le patronat, les banques et les assurances essaient constamment de nous faire croire que l'AVS est financièrement au bord du gouffre. Avec de tels pronostics, elles créent de l'insécurité dans la population et sapent la confiance en notre système de prévoyance vieillesse. Et préparent ainsi le terrain pour des baisses de prestations.

Cette stratégie masque un calcul politique : en fait, le patronat veut augmenter l'âge de la retraite et se soustraire de plus en plus à ses responsabilités. Car les personnes au chômage ont, passé un certain âge, de plus en plus de difficulté à retrouver un emploi. En même temps, le « potentiel d'emploi inutilisé » représente en Suisse environ 300 000 postes à plein temps. Il s'agit là de personnes sans emploi et de salarié-e-s à temps partiel qui souhaiteraient travailler, ou travailler davantage. Les femmes sont particulièrement concernées. Ce que le patronat se garde toutefois bien de dire, c'est que meilleure est la situation sur le marché du travail, mieux l'AVS se porte.



Les scénarios catastrophes agités par les banques et les assurances sont assez faciles à décoder : étant donné les difficultés de la prévoyance vieillesse, la seule solution, selon elles, se trouve dans les démarches individuelles. En fait, elles veulent vendre le plus possible de produits du 3^e pilier, car elles y gagnent de l'argent. Avec l'AVS, elles ne gagnent rien. Au contraire : elles contribuent, avec l'ensemble des employeurs et employeuses, au financement des rentes AVS des peintres en bâtiment ou des vendeuses. Avec leurs gros salaires, les cadres supérieurs des banques cotisent bien plus à l'AVS qu'ils ou elles ne toucheront jamais

sous forme de rente. Dans le 3^e pilier, chacun est livré à lui-même, chaque personne doit payer la totalité des cotisations. Et contribue par la même occasion aux bénéficiaires des banques.

Le 3^e pilier est avant tout un instrument d'optimisation fiscale. Même si les versements dans le 3^e pilier ont beaucoup augmenté, seul un tiers des titulaires de compte de prévoyance 3a, soit 13 % de l'ensemble des contribuables, peuvent se permettre d'y verser le montant maximum déductible de 6826 francs. Les personnes avec des revenus bas ou moyens, comme un facteur ou une vendeuse, n'ont pas les moyens de verser grand-chose sur un compte de 3^e pilier, car elles ont besoin de leur argent pour vivre.

Versements dans le 3^e pilier a,
selon classe de revenu

	Fr. 0- 50 000	Fr. 50 000- 100 000	Fr. 100 000- 150 000	Fr. 150 000- 200 000	Fr. 200 000- 250 000	Fr. 250 000+
Zoug	Fr. 216	Fr. 1588	Fr. 3542	Fr. 5883	Fr. 6863	Fr. 6322
Berne	Fr. 221	Fr. 1411	Fr. 3880	Fr. 6422	Fr. 7952	Fr. 8171

Source: Fibret (2011)

La prévoyance vieillesse est à la croisée des chemins et la situation devient de plus en plus critique. Nous saurons dans un avenir proche si le pays riche qu'est la Suisse décide de s'offrir une prévoyance vieillesse décente et solidaire ou si les banques et les assurances parviennent à imposer la privatisation de cette prévoyance, comme elles le souhaitent. C'est pour cela que le moment est venu pour une 13^e rente AVS. Ce sera une contre-offensive et en même temps un pas vers la réalisation du mandat constitutionnel, selon lequel la rente AVS doit assurer le minimum vital. Car toute personne mérite une bonne rente après une vie de travail.

L'initiative est simple, mais elle fait mouche : elle demande le versement d'une rente de vieillesse supplémentaire, du même montant que la rente AVS perçue chaque mois. Comme le 13^e salaire que touche presque tout le monde. Cela correspond à une augmentation de la rente de 8,33 %. En raison du caractère redistributif de l'AVS, ce sont les bas et moyens revenus qui en profiteront le plus. Les bénéficiaires de prestations complémentaires profiteront aussi de la 13^e rente. Le but est que les moins bien loti-e-s sentent une véritable amélioration.

6. Qui profitera de la 13^e rente AVS ?

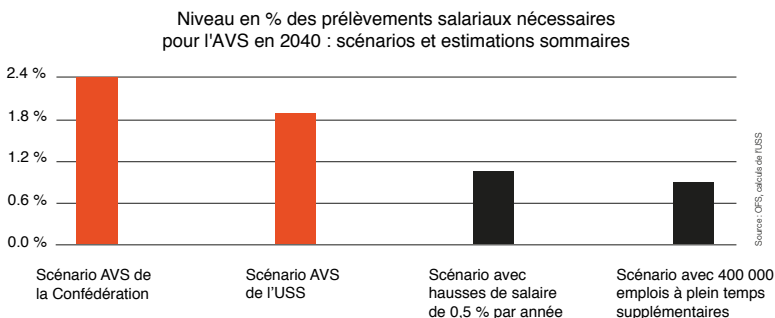
(rentes complètes)

	Salaire, par mois	Rente AVS, par mois	13 ^e rente, par mois
Salaire médian suisse 2016	Fr. 6502	Fr. 2256	Fr. 188
Travailleur de la construction et fleuriste (60 %), 2 enfants	Fr. 4800 Fr. 2400	Fr. 3484	Fr. 290
Conducteur de tram et vendeuse à la Coop (50 %), 1 enfant	Fr. 5600 Fr. 2300	Fr. 3555	Fr. 296
Agriculteur et agricultrice, 3 enfants	Fr. 3000 Fr. 3000	Fr. 3294	Fr. 274
Paysagiste et employée de la restauration (40 %), 2 enfants	Fr. 4000 Fr. 1600	Fr. 3135	Fr. 261
Opérateur en chimie, célibataire, sans enfant	Fr. 7000	Fr. 2351	Fr. 196
Professeure, célibataire, sans enfant	Fr. 15 000	Fr. 2370	Fr. 197
Libraire, 2 enfants, divorcée	Fr. 4300	Fr. 1915	Fr. 160
Infirmière (80 %), 1 enfant, célibataire	Fr. 5000	Fr. 2026	Fr. 169

Source : 1. US5, modèle de calcul pour les rentes

7. Une 13^e rente AVS, c'est possible !

Avec le départ à la retraite de la génération des « babyboomers » ces prochaines années, l'AVS aura besoin pendant quelque temps d'un peu plus d'argent. Mais une grande partie du monde politique et des médias peint le diable sur la muraille à propos de ce vieillissement démographique, présenté à tort comme financièrement insupportable. Or, selon les estimations de l'USS, environ 4,7 % de cotisations salariales, contre 4,35 % aujourd'hui (pour les employé-e-s), suffiraient parfaitement pour financer l'AVS en 2030. En même temps, les finances de l'AVS sont aussi extrêmement tributaires de l'évolution des salaires et de l'emploi. Quand les salaires et l'emploi sont en hausse, l'AVS se porte mieux elle aussi.



Selon les dernières données disponibles, la 13^e rente AVS coûtera près de 2,7 milliards de francs (après contribution fédérale). Pour la financer, il faudra soit augmenter les cotisations d'environ 0,35 point de pourcentage (part employé-e-s), soit mettre à contribution une partie des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). Néanmoins, même d'un point de vue financier, le renforcement de l'AVS reste la meilleure réponse, car ce n'est qu'avec elle que la majorité de la population touchera plus de rentes par rapport aux montants versés. Selon la situation professionnelle et familiale, la 13^e rente AVS coûte de cinq à dix fois moins qu'une rente correspondante dans le 3^e pilier. Renforcer l'AVS ne bénéficie donc pas seulement aux retraité-e-s, mais aussi, et surtout, aux personnes qui travaillent encore : elles auront plus d'argent pour vivre puisqu'elles devront moins épargner pour la retraite. C'est d'autant plus important que les loyers et les primes-maladie coûtent déjà très cher.

Versements mensuels pour une rente supplémentaire
à hauteur d'une 13^e rente AVS

	Coûts 13 ^e rente AVS	Coûts 3 ^e pilier pour rente équivalente
Agent de train (36) et fleuriste (36, emploi à 50 %), mariés, 2 enfants	Fr. 33	Fr. 180
Physiothérapeute (51) et polymécanicien (51), mariés	Fr. 56	Fr. 580
Magasinier (33)	Fr. 15	Fr. 90
Infirmière (48, emploi à 80 %), 2 enfants	Fr. 20	Fr. 160

Source: USS, modèle de calcul pour les rentes

L'USS s'engage par ailleurs pour que la BNS contribue au financement de l'AVS via une partie de ses bénéfices. En effet, les gains de la BNS ont beaucoup augmenté ces dernières années. En même temps, la Confédération comme les cantons sont assis sur des réserves confortables et affichent chaque année des excédents.

8. Conclusion : il faut plus d'AVS, car la solidarité est un gage de succès

L'AVS est la pièce maîtresse du système de sécurité sociale en Suisse. Logiquement, la Constitution et les citoyennes et citoyens lui ont accordé un rôle très important. Il est temps de prendre de nouveau au sérieux le mandat constitutionnel qui lui a été attribué.

Si l'AVS est une réussite, c'est qu'elle repose sur des éléments fondamentaux de solidarité. La solidarité intergénérationnelle d'abord : les personnes qui travaillent paient collectivement pour les retraité-e-s. Si l'AVS n'existait pas, la génération des aîné-e-s se verrait reléguée dans des situations indignes de dépendance et de pauvreté. Mais pour les jeunes aussi, l'AVS est un bienfait : grâce à elle, les prélèvements sur les salaires restent raisonnables et ne se perdent pas dans les méandres de l'industrie privée de la prévoyance gérée par les banques et les assurances.

Ensuite, plusieurs mécanismes sont prévus dans l'AVS pour assurer une forte solidarité entre les meilleurs et les moins bons revenus. Ainsi, la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale. Les rentes AVS sont donc plafonnées, même si tout le monde cotise au même taux sur son salaire, même sur les plus gros. Un PDG qui cotise sur une rémunération d'un million ne touchera que la rente maximale à 65 ans. Par ailleurs, la formule des rentes est conçue de telle manière que les rentes des personnes à bas revenu augmentent plus vite. Les femmes en bénéficient tout particulièrement, puisqu'elles ont souvent des salaires modestes en raison d'emplois à temps partiel. C'est pourquoi 92 % des gens touchent aujourd'hui plus d'argent de l'AVS qu'ils n'ont versé en cotisation.

Enfin, la solidarité entre les sexes est unique : d'abord, le travail non rémunéré de garde des enfants ou des soins aux proches est pris en compte dans le calcul des rentes et les couples mariés assument ensemble le fait que les deux n'ont pas la même activité rémunérée en raison des obligations familiales. L'augmentation de l'AVS est donc le meilleur moyen d'améliorer sans délai la situation des femmes à la retraite. C'est une absolue nécessité, surtout un an après la Grève des femmes*.

Union syndicale suisse USS
Monbijoustrasse 61
3007 Berne
info@uss.ch
031 377 01 01